

Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

SAINT PIERRE LANGERS

Présenté le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Norm du Prés. de GTM

Pièce n°

1

2

3

4

5

géostudio

gama

zAD

capla

Granville
Terre&Mer

Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

Ua2 : centre-bourg des autres communes

Ub : secteur résidentiel

Uba : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Uc : secteur d'équipements

Uh : hameau non littoral densifiable

Uhl : hameau littoral densifiable

Zone à Urbaniser (AU)

UAUH2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pierre-sur-Mer

Zone Agricole (A)

A : zone agricole

Az : Secteur identifiant une activité économique en zone agricole

Zone Naturelle (N)

N : zone naturelle

Nc : secteur de carrière

Ne : secteur naturel réservé aux installations et constructions liés aux équipements publics d'intérêt général ou collectif

Npt : zone naturelle patrimoniale

2. PRESCRIPTIONS

..... Chemin à préserver (L.151-38 CU)

Emplacement réservé (L.151-41 CU)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)

Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Bâtiment pouvant changer de destination

3. HABILITAGE

Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

Bande de recul le long des axes à grande circulation (L.111-6 CU)

Nouvelle construction, non cadastrée

N° ER (voir plan)	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
201	Agrandissement cimetière	Commune	1616
203	Elargissement chemin rural	Commune	66
204	Elargissement route départementale	Commune	2499
205	Stationnement cimetière	Commune	2692
206	Aménagement public	Commune	109
202		Commune	116

Plan de zonage n°1

Version pour arrêté